



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 14738

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le nombre insuffisant des conseillers d'orientation. L'ambition actuelle qui tend à amener 80 p 100 des élèves au bac. allié à une volonté de remodelage et de diversification des orientations, rendent nécessaire un rôle accru des conseillers d'orientation. Or, il s'avère que la surcharge déjà effective des tâches des conseillers d'orientation actuels ne semble pas prise en considération dans le projet de loi d'orientation. En conséquence, il lui demande s'il ne faudrait pas au contraire programmer des postes supplémentaires afin de répondre aux impératifs dudit projet.

Texte de la réponse

Reponse. - A la rentrée 1988, les effectifs d'élèves du second degré public s'élevaient en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer à 4 514 000 élèves. Le nombre des emplois de directeur et de conseiller d'orientation attribués aux centres d'information et d'orientation était de 4 207, ce qui correspondait à 1 073 élèves par emploi. Pour faire face aux besoins et maintenir la qualité du service, les mesures budgétaires proposées au Parlement pour l'exercice 1990 prévoient la création de 100 emplois d'élèves conseillers au lieu de 60 les années précédentes. Il est prévu également l'ouverture du CAFCO II, concours d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation accessible directement aux titulaires d'une licence, ce qui n'avait pas été le cas depuis 1983. Cette mesure sera de nature à permettre une resorption de l'auxiliaariat.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14738

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2749